

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION SEANCE DU 4 MARS 2013

L'an deux mille douze, le quatre mars à vingt heures le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA, ROSOLEN.

Absents : Mme FEMENIAS Sabine, Mr FEMENIAS Eric, Mr BARRAULT, Mr LACOSTE, Mr LARROZE.

Date de la convocation : 28 février 2013.

Monsieur BANCILLON Jean-Philippe a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-17 ;

Vu le Code Générale des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la décision du Conseil Communautaire par délibération intervenue dans sa session du 24 janvier 2013 qui définit la composition de la C.L.E.C.T dans son règlement intérieur de la façon suivante : "Chaque commune membre de la Communauté dispose d'un siège de titulaire au sein de la C.L.E.C.T. ; chaque commune est en capacité de désigner un suppléant à son délégué titulaire afin de remplacer ce dernier en cas d'empêchement " (cf. Article 2).

Il est propose au Conseil Municipal d'élire un représentant et un titulaire.

En candidat au poste de titulaire : Monsieur FLAZINSKA Olivier

Monsieur FLAZINSKA est élu au poste de titulaire au sein de la CLECT de la Communauté de Communes de Réolais.

En candidat au poste de suppléant : Monsieur BANCILLON Jean-Philippe

Monsieur BANCILLON est élu au poste de suppléant au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Réolais.

ARRETE DE PROJET DE FUSION (REFORME TERRITORIALE)

Les interrogations de Monsieur le Maire sont partagées par la majorité des membres présents :

- 3 commune du Monségurais, qui rejoindraient par extension, la fusion entre le Réolais et la Communauté de communes d'Auros, sont toujours intégrées à leur Communauté de communes, sans informations précises sur les perspectives de dissolution de la Communauté de communes du Monségurais,
- aucune étude préliminaire sur les compétences de ce nouvel EPCI, et leur mise en oeuvre effective n'a été réalisée,
- aucune étude préliminaire financière et fiscale n'a été réalisée, pouvant mettre en évidence les impacts sur la fiscalité propre de notre commune et des contribuables de Gironde sur Dropt,
- aucune étude préliminaire sur la gestion des ressources humaines n'a été réalisée, permettant de mettre en perspective l'organisation des services de la future Communauté de communes et son coût global en terme de personnel.

Ainsi, la lisibilité politique, économique, fiscale du nouvel EPCI est trop faible pour envisager sereinement les impacts sur le contribuable de Gironde sur Dropt et le budget communal.

Monsieur le Maire propose le vote après débat et le Conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Magalie MAU, conseillère municipale, rappelle les grandes lignes de la réforme et précise les résultats des réunions qui ont eu lieu avec les membres de l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves, précise les résultats des enquêtes réalisées, ainsi que les débats qui ont lieu au sein de Comité de Pilotage mis en place au niveau cantonal.

Ce dernier semble s'orienter, pour la majorité des membres présents, vers une demande de dérogation de mise en oeuvre de la réforme en 2014.

Il semble que le Bureau des Maires de la Communauté des communes du Réolais, en date du mercredi 6 mars 2013, souhaite émettre un avis cantonal... Même si ce vote semble peu légitime pour la plupart des membres du Conseil municipal de Gironde sur Dropt.

Le débat s'engage alors sur :

- les différences effectives entre ce que pourrait être le projet cantonal et le projet de Gironde sur Dropt. Le Conseil échange également sur l'éventualité d'un transfert de la compétence "Périscolaire" à la Communauté des communes du Réolais à l'horizon 2014-2015.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal est favorable à la demande de dérogation pour la mise en place de la réforme en 2014.

BAIL DE LA POSTE

Avant d'évoquer ce sujet, le Conseil municipal échange sur le projet interne de la poste, qui envisagerait la fermeture de ces bureaux sur notre territoire le lundi. Le Conseil invite chacun de ses membres à rester en veille, aux côtés des usagers, et tout mettre en oeuvre pour contrer ce projet de fermeture d'un service public utile pour le tissu économique de notre commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal renouvelle à compter du 1er juillet 2013, pour une durée de 9 ans, le bail de la poste soumis à la délibération.

RACHAT CONCESSION MAZAGOT

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame MAZAGOT souhaite rétrocéder à la commune la concession n° B106 au cimetière communal.

Cette personne ayant acquis une concession plus grande afin de réaliser le caveau familial.

Le Conseil municipal accepte cette proposition au prix de 45,72 € pour 2 m² de superficie.

INFOS :

Budget 2013

Les projets suivants sont confirmés, ou dans l'attente de devis définitifs, dans la perspective du vote du budget :

- Aménagement du cimetière (fin de travaux)
- Démolition de la future « Halle »
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques « place de la gare »
- Toiture et appartement de la poste
- Toiture de la mairie
- Panneaux routiers

Marchés des producteurs

Le Conseil municipal confirme la tenue des marchés pour le 15 juin 2013 et le 3 août 2013, échange sur leur organisation et le budget final de cet événement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 et ont signé les membres présents.